

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :16

Excusés :3

POUR :19

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 21 FÉVRIER à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 13/02/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur ALMEIDA Filipe, Madame FONT Marine, Madame DUCOUSSO Isabelle, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNLAEGER Colette et Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur BART Frédéric (*pouvoir à Madame Véronique BEJNA*),
Monsieur PAYEN David (*pouvoir à Madame Valérie TONIN*),
Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien (*pouvoir à Madame NORMANT Ludivine*).

Secrétaire de séance : Madame Véronique BEJNA.

DEL: 02/2023

Objet : Création d'emplois

-VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

-VU l'Arrêté Municipal 21/2021RH du 01/02/2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion 2021-2026 ;

-VU le Tableau des effectifs au 01/12/2022 ;

● **CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes ;

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de créer l'emploi suivant au 01/09/2023 :

-adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet 35/35h00

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

ARTICLE 1 :

La création 01/09/2023 de l'emploi suivant :

-adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet 35/35h00

ARTICLE 2 :

La modification du tableau des effectif :

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégorie	Postes à l'effectif	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière Administrative				
Attaché	A	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^o Classe	C	2	2	
Adjoint Administratif	C	1	1	32H
Adjoint Administratif Principal 2 ^o Classe	C	1	0	32H
Filière Médico-sociale				
Agent Spécialisé Principal Ec. Mater. 1 ^o Classe	C	1	1	
Filière Technique				
Adjoint Technique Principal 1 ^o Classe	C	2	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^o Classe	C	4	3	
Adjoint Technique	C	8	5	
Adjoint Technique	C	1	1	31,5

AR Prefecture047-214700213-20230221-02DEL2023-DE
Reçu le 22/02/2023

Adjoint Technique	C	1	1	20
Adjoint Technique	C	1	1	18
Adjoint Technique	C	1	1	17,5
Adjoint Technique	C	1	1	18,5
Filière Police Municipale				
Gardien brigadier	C	1	1	
	C	1	0	
TOTAL POSTES OUVERT		27	20	
NON TITULAIRES - EMPLOIS PERMANENTS				
Filière - Grade	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière Technique				
Adjoint technique	C	0	0	20H

La Secrétaire de séance, Véronique BEJNA

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme